



UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE!



SUD RENAULT Cléon

RUE DE TOURVILLE

BP 104

76 410 CLÉON

☎ : 01.76.86.69.76

01.76.86.83.74

01.76.86.13.78

✉ : sud.cleon@renault.com ☎ 01.76.86.13.45

Le 2 Novembre 2016 Tract n°16

Nouvel accord de compétitivité : Toujours plus de flexibilité !

Mardi 18 et 25 octobre : la 3^{ème} et 4^{ème} réunion direction/syndicats¹ sur le nouvel accord de compétitivité (qui s'appliquerait en janvier 2017), avait pour ordre du jour : **le temps de travail**.

A l'issue de cette réunion, la direction a envoyé un mail aux salariés des établissements d'Île-de-France intitulé « **Une organisation du temps de travail plus souple et plus efficace** ».



Une véritable provocation, puisqu'elle décrivait dans ce message la « **modulation du temps de travail** » qu'elle compte mettre en place. **Cette « souplesse » se fera au détriment de nos conditions de travail**, avec des journées et des semaines de travail à rallonge. **Cette « souplesse » se fera au détriment de notre vie privée**, avec des délais de prévenance raccourcis, une vie privée encore davantage rythmée par les besoins de la direction. **Cette « souplesse » se fera au détriment de nos salaires**, puisque cet allongement du temps de travail se fera sans majoration et paiement d'heures supplémentaires. **Cette « souplesse » concernera tous les sites RENAULT fabrication comme ingénierie.**

Travailler plus sans gagner plus : jusqu'où iront-ils ? La direction continue dans la lignée du précédent accord de compétitivité qui avait déjà supprimé de nombreux jours de congés :

- Perte de 4 RTT par an liée à la suppression du CEF non compensée pour les Etam et les cadres.
- Pertes allant jusqu'à 21 jours de congés par an suite à l'allongement du temps de travail dans les usines.

Réunions suivantes : jeudi 03/11 : management et organisation du temps de travail / mardi 15/11 : environnement de travail / mardi 29/11 : reconnaissance / mardi 06/12 : dialogue social, filière automobile, territoire / mardi 13/12 : synthèse et conclusion

¹ Syndicats participant à la négociation : CFDT, CFE-CGC, CGT, FO. Pour que SUD y participe, votez SUD aux prochaines élections CE/DP 2017!

Suppression de 10 jours de congés en fin de carrière

La direction en profite pour remettre en cause des accords Renault en faveur des salariés en fin de carrière :

- **Suppression du congé de préparation à la retraite** (pendant l'année précédant le départ en retraite 4 h par semaine ou 2 jours par mois (22 jours maximum) **et du congé de fin de carrière** (octroi d'½ journée de congé par mois dès l'âge de 58ans) : soit au total **46 jours** de congés.
- **Remplacement par le «congé de préparation de fin de carrière»** : 2 journées de congé par mois dans les 18 mois qui précèdent le départ à la retraite, **soit maximum 36 jours**.
- **Pas de paiement en cas de non prise**. Condition d'ouverture du droit : départ à la retraite à taux plein.

Il dépend de chacun de nous que ces mesures ne soient pas appliquées

Seule la mobilisation des salariés empêchera une nouvelle dégradation de nos conditions de travail... et la signature d'un second accord compétitivité par certains syndicats.

Voici les mesures que la direction voudrait mettre en œuvre dès janvier 2017 :

- **Période de haute activité : 48h/semaine**, ou jusqu'à **12 semaines consécutives de 42h**
- Plusieurs périodes hautes par an : **jusqu'à 6 mois cumulés par an**
- **Allongement de la journée de travail de 1h30 : heures non payées et non majorées** si récupérées avant la fin de l'année lors des « périodes de basse activité ».
- **Samedis travaillés obligatoires : samedis non payés et non majorés** si récupérés avant la fin de l'année lors des périodes basses (soit jusqu'à **26 samedis/an** en cas de périodes hautes s'étalant sur 6 mois)
- **Délais de prévenance** des samedis travaillés et des 1h30 supplémentaires : de 7 jours calendaires à 2 jours ouvrables en cas de « *circonstance exceptionnelle* » (au lieu de 15 jours actuellement)
- **Elargissement de ces dispositions à l'ensemble des sites, ingénierie/tertiaire compris.**
- Périodes hautes définies par établissement tous les trimestres, concernant tout un site ou un seul secteur.

AU LABORATOIRE QUALITE METROLOGIE BAT K LE CHEF D'UET PARLE D'AVANTAGE DE SUD QUE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL C'EST BALLLLLO

Lors d'une visite de terrain au laboratoire de la qualité en tant que technicienne aux conditions de travail, la secrétaire du syndicat SUD est intervenue professionnellement auprès d'un technicien qui travaillait sous énergie directement à l'intérieur d'une machine d'essai. Encouragée par le discours très sécuritaire de notre directeur et observant que pour des conditions analogues un technicien de la fonderie et un intérimaire ont été mis à pied récemment, la technicienne aux conditions de travail est logiquement intervenue dans le cadre de son travail.

Le salarié n'y est évidemment pour rien puisqu'on « a toujours fait comme ça » et que la machine avait récemment été « sécurisée », insuffisamment visiblement car même si à l'intérieur il n'y avait « que » 15 volts eh bien on peut tout à fait s'électrocuter avec de la basse tension !

La vérité est que, là comme ailleurs, bien des machines ne sont plus aux normes dans l'usine, voire obsolètes et que leur « sécurisation » s'apparente souvent à un pansement sur une jambe de bois. Pourquoi ? Parce que pour la hiérarchie ça coûte trop cher de les mettre aux normes et qu'on préfère attendre qu'elles ne fonctionnent plus pour les désinvestir quitte à mettre en danger les utilisateurs. Alors qui est irresponsable ? Ceux qui font leur travail en respectant les normes de sécurité ou ceux qui répètent en boucle qu'à cause des empêcheurs de bidouiller en rond « on ne peut plus travailler et si ça continue on aura plus qu'à rester à la maison » ?

Monsieur le Directeur, à Cléon la sécurité ce serait : 2 poids, 2 mesures ?

SOUTENEZ NOS ACTIONS ADHERER ET REJOIGNEZ SUD RENAULT



: sud.cleon@renault.com



01.76.86.13.45